



Participation de la société civile aux processus APV et REDD+ : Bonnes pratiques et perspectives

Marie-Ange Kalenga, Fern - Octobre 2018

Contexte :

La REDD + (réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts) et FLEGT (application de la législation forestière, gouvernance et commerce) sont deux initiatives en faveur de la gouvernance forestière enracinées à l'échelle internationale, national et locale qui ont permis une reconnaissance croissante du rôle de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales en faveur d'une gestion plus inclusive et responsable des forêts. La qualité et le degré de participation de la société a pu varier (de l'information à l'autonomisation) entre FLEGT et REDD+. De façon générale en Afrique centrale, les Accords de Partenariat Volontaire (APV) ont constitué un processus plus inclusif et transparent, tout particulièrement à leurs débuts notamment au Cameroun, au Ghana, au Libéria, en République centrafricaine et en République du Congo. La différence entre REDD + et FLEGT est liée à la conception de ces deux processus, au manque de temps et d'investissement financier dans le renforcement des capacités et à la nature extrêmement technique de la REDD+.

Certains acteurs de la société civile ont observé un « cercle vertueux » dans la participation à l'APV, où une capacité accrue leur a permis de mieux participation, alors qu'une plus grande participation a permis de renforcer leur capacité à s'impliquer. Le rôle des communautés a été particulièrement impressionnant au Libéria et en Indonésie, alors que dans d'autres pays ont noté des améliorations plus lentes et limitées (représentation directe des communautés dans les instances APV en République centrafricaine ; participation des communautés à la révision de la politique forestière et du code).

Perspectives :

Alors que les processus REDD + et FLEGT sont en cours de consolidation dans les pays du Bassin du Congo, plusieurs pistes sont à explorer pour une participation plus effective tels que le renforcement des plateformes de plateformes de la société civile , une représentation réelle des communautés locales, le respect des normes internationales de participation (CLIP), ainsi que l'élaboration de protocoles formels permettant à la société civile de s'exprimer de façon libre et indépendante et dans sa toute diversité. En effet, l'on a observé une différence notable entre le dynamisme de la phase de négociation et une lassitude et un engagement moins accru après la signature des APV. Dans certains pays, les organisations de la société civile ont même pu se sentir ostracisées lorsqu'elles exprimaient un point de vue différent sur l'action gouvernementale.

Bonnes pratiques :

Il existe un certain nombre de bonnes pratiques tels que les tournées de plaidoyer au niveau national et européen, les dialogues intra communautés et avec l'administration décentralisées dans les sites forestiers, l'élaboration d'outils et de guides de participation, etc., qui mériteraient d'être approfondies et répliquées. Exemple du film sur la [tourné de plaidoyer des acteurs de la société civile des pays APN en Europe en mars 2018](#).

Ressources :

- [Témoignages du terrain \(Stories from the ground\)](#)
- [Améliorer la gouvernance forestière](#)
- [Représentations et participation des communautés à la gouvernance forestière](#)
- [Pour une exploitation plus juste des forêts](#)

Questions : 1) Comment garantir une participation libre et effective de la société civile dans un contexte où les critiques même constructives de l'action gouvernementale sont souvent mal perçues? 2) Que faire pour assurer un meilleur dialogue entre les communautés impactées par l'exploitation des forêts et les décideurs politiques ?